



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À L'EXAMEN PROFESSIONNEL AU GRADE D'INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE 2^e CLASSE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER au titre de l'année 2025

Date d'ouverture des inscriptions : **lundi 3 juin 2024**

Date limite de retrait du formulaire d'inscription par voie électronique ou postale : **lundi 8 juillet 2024**

Date limite de validation des inscriptions sur le serveur électronique ou d'envoi des dossiers d'inscription par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : **lundi 8 juillet 2024**

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission : **jeudi 5 septembre 2024**

Une fois rempli, le présent formulaire doit être **transmis, par voie postale uniquement, au plus tard le lundi 8 juillet 2024** (le cachet de la poste faisant foi) :

- pour les agents résidant en province : à la préfecture choisie ;
- pour les agents résidant en outre-mer : à la préfecture ou au haut-commissariat choisi ;
- pour les agents résidant à Paris et en région Île-de-France : Ministère de l'intérieur
SG/DRH/SDRF/BRPP-Section concours
Examen professionnel d'inspecteur du PCSR de 2^e classe
27 cours des Petites écuries
77185 LOGNES

Pour des questions portant sur le dossier d'inscription et sur l'organisation de l'examen vous pouvez contacter le Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle-Pôle concours : sdrf-exapro-ipcsr2@interieur.gouv.fr

Les renseignements demandés ci-après présentent un caractère obligatoire pour le traitement de l'inscription.

Les articles 34 et suivants de la [loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés reconnaissent à toute personne qui figure dans un fichier le droit d'obtenir communication et rectification des informations qui la concernent.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

INSPECTEUR PCSR 2ème classe 2025 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

(cadre réservé à l'administration)

**Il est recommandé d'utiliser la procédure d'inscription sur internet, plus rapide et plus sûre.
Pour les inscriptions par voie postale, il ne sera pas envoyé d'accusé de réception.**

Avant de remplir le formulaire d'inscription, lire attentivement le guide d'inscription

Écrire très lisiblement, en lettres MAJUSCULES

Centres d'examens

Île-de-France

Province :

Ajaccio

Amiens

Besançon

Bordeaux

Caen

Châlons-en-Champagne

Dijon

Lille

Limoges

Lyon

Marseille

Metz

Montpellier

Nantes

Orléans

Poitiers

Rennes

Rouen

Strasbourg

Outre-Mer :

Basse-Terre

Cayenne

Fort-de-France

Mamoudzou

Nouméa

Saint-Denis

Saint-Pierre et Miquelon

Tahiti

Wallis-et-Futuna

N° de matricule (figurant au dos de votre carte agent) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

A – INFORMATIONS PERSONNELLES

Madame

Monsieur

NOM DE NAISSANCE : _____

PRÉNOMS : _____

NOM d'usage : _____

NOM de naissance et PRÉNOMS de la mère : _____

Nationalité française : OUI NON EN COURS D'OBTENTION

Autre NATIONALITÉ : _____

Si en cours d'obtention, cocher cette case

Votre date de naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | COMMUNE : _____

DÉPARTEMENT

ou PAYS étranger : | | | | | _____

Indiquer l'adresse à laquelle toute correspondance (convocations, notification) doit parvenir.
En cas de modification de cette adresse, prévenir immédiatement le service gestionnaire de l'examen.

N° : _____ RUE : _____

Code postal : | | | | | | LOCALITÉ : _____

☎ (Domicile) : _____ ☎ (Portable) : _____

Adresse @ : _____

C- DIPLÔMES

Mentionnez le plus élevé : _____

ACQUIS

EN COURS D'OBTENTION

D - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

OUI

NON

Si oui, souhaitez-vous des aménagements particuliers ?

Tiers temps supplémentaire

Sujets en braille abrégé

Sujets grossis

Sujets en braille intégral

Utilisation d'un ordinateur

Assistance d'un secrétaire

Assistance d'un traducteur en langue des signes

Aide pour accéder aux escaliers

Autre : _____

Aucun aménagement d'épreuve

Joindre obligatoirement à cette demande un certificat médical daté de moins de 6 mois avant les épreuves précisant les aménagements qui doivent être accordés. Ce certificat doit être établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap () et transmis au service organisateur au plus tard trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.*

() Une liste de médecins généralistes agréés compétents en matière de handicap est établie dans chaque département par le préfet.*

E – AVEZ-VOUS PARTICIPE EN 2023/2024 A UN MODULE DE FORMATION EN PRÉSENTIEL (2 JOURS) SUR LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DISPENSÉE PAR UN FORMATEUR INTERNE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ?

OUI

NON

